

Présentation Presentation

Arlène Gaudreault and Tony Peters

Volume 33, Number 1, Spring 2000

La victimologie : quelques enjeux

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/004722ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/004722ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-0041 (print)

1492-1367 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Gaudreault, A. & Peters, T. (2000). Présentation. *Criminologie*, 33(1), 5–15.
<https://doi.org/10.7202/004722ar>

Présentation

Arlène Gaudreault

Présidente

Association Plaidoyer-Victimes,

École de criminologie

Université de Montréal • Canada

gaudrear@crim.umontreal.ca

Tony Peters

Professeur

Katholieke Universiteit Leuven • Belgique

tony.peters@law.kuleuven.ac.be

Depuis les deux dernières décennies, la victimologie a franchi des pas considérables. On n'en est plus à se demander comment elle doit se définir au sein de la criminologie ou comment elle peut s'en démarquer. Tant au plan de la recherche, de l'enseignement, de la formation des intervenants, du développement des législations et des politiques sociales que de l'action sur le terrain, elle représente aujourd'hui un secteur dynamique où se multiplient les expériences et les collaborations, où se profilent de nouveaux enjeux. Dans une certaine mesure, la victimologie a influé sur le parcours de la criminologie et sur les politiques pénales.

Le présent numéro témoigne des progrès de la victimologie en tant que domaine de recherche et champ d'action. Il fait appel à des collaborateurs, chercheurs et praticiens de différentes disciplines, du Canada et de l'étranger. Il s'inscrit dans un contexte particulier : la tenue du X^e Symposium international de victimologie, événement que le Québec accueille en l'an 2000. Il reflète donc certains des enjeux et des préoccupations qui seront au cœur de cette conférence internationale. Il superpose aussi les considérations théoriques et le questionnement qui émerge

des pratiques sur le terrain. Si on semble parfois mettre en parallèle les problématiques traditionnelles et les questions nouvelles auxquelles la victimologie actuelle est confrontée, que le lecteur ne s'y trompe pas. Il s'agit là d'autant de défis que la victimologie entend relever à l'avenir, peu importe qu'elle s'inspire du courant humanitaire ou scientifique.

À la fois survol historique et regard critique, le texte d'Ezzat A. Fattah ouvre ce numéro spécial de la revue *Criminologie*. De la victimologie du début des années 1950, en passant par l'apport des sondages de victimisation et par le courant de victimologie humanitaire, l'auteur trace le parcours qu'a emprunté la victimologie d'hier à aujourd'hui. Malgré les progrès accomplis, Ezzat A. Fattah souligne l'échec relatif des programmes censés soulager les souffrances des victimes, l'absence de recours leur permettant d'exercer leurs droits, le manque de ressources. Il appelle à une réforme qui devrait mettre de l'avant les principes de la justice réparatrice, les solutions axées sur la résolution des conflits. Du point de vue de l'auteur, la victimologie est aujourd'hui confrontée à une crise majeure à cause des tensions et des problèmes de coexistence entre les scientifiques et les humanistes. Ce faisant, son propos plonge au cœur du thème du X^e Symposium international de victimologie : au-delà des barrières, réconcilier l'action et la recherche pour mieux comprendre et agir.

L'article de Chantale Lavergne et Marc Tourigny aborde une préoccupation importante dans le champ de la victimologie : l'abus et la négligence des jeunes par les figures parentales. Même si, au Canada et ailleurs, on dispose de plusieurs banques de données sur l'incidence de ce problème, une analyse comparative des données actuelles montre qu'il reste difficile de documenter l'ampleur de ce phénomène principalement à cause des limites des statistiques officielles. Pour améliorer l'état des connaissances, les auteurs proposent quelques avenues : investir dans le développement de stratégies d'enquête, bonifier les méthodes de cueillette de données, mieux cerner les pratiques de signalement et, surtout, mener d'autres études sur le sujet. On comprend que ces conditions sont essentielles non seulement pour dresser un meilleur portrait de la situation mais aussi pour orienter plus efficacement l'action sur le terrain et pour s'assurer que les politiques et les programmes répondent davantage aux besoins des jeunes qui sont victimes de maltraitance.

Tout comme la violence envers les enfants, la violence dirigée contre les femmes a été un catalyseur important dans l'émergence de la victimo-

logie humanitaire. Cette problématique est largement développée, relativement à d'autres, dans la recherche victimologique. Dans ce numéro, deux articles s'attardent plus particulièrement au traitement des femmes victimes de violence de la part de leur conjoint dans le système de justice. Tantôt victimes, tantôt jugées du côté des agresseurs, les enjeux ne seront pas les mêmes. L'article de Dominique Damant, Judith Paquet et Jo Bélanger analyse l'*empowerment* des femmes violentées dans le processus judiciaire à partir d'une recherche qualitative réalisée auprès de 29 femmes. Certaines d'entre elles ont traversé toutes les étapes du processus judiciaire ; d'autres l'ont interrompu et d'autres encore ont refusé de s'y prêter. La recherche montre que, selon la trajectoire empruntée, ces femmes vont, après coup, se positionner différemment par rapport au système de justice et à la violence, qu'elle soit individuelle ou collective.

L'article de Sylvie Frigon et de Louise Viau nous plonge dans une autre réalité : celle des femmes victimes de violence qui tuent leur conjoint. Il met en lumière un des concepts importants en victimologie : l'interchangeabilité des rôles ou la frontière parfois assez mince entre le processus de victimisation et de criminalisation. Les auteurs rappellent d'abord les principes remis en cause dans l'arrêt Lavallée. En 1990, ce jugement a permis de mieux reconnaître la réalité des femmes victimes d'abus répétés qui se rendent coupables de maricide. En 1995, à la demande de certains groupes et du Parlement canadien, la juge Ratushny procédait à l'examen rétroactif des dossiers de 98 femmes condamnées pour homicide dans un contexte de violence et qui n'avaient pu se prévaloir de la preuve de légitime défense comme ce fut le cas dans l'arrêt Lavallée. Le rapport Ratushny, selon les auteures, a eu une portée plutôt limitée au plan des décisions et des recommandations. Cependant, les informations recueillies dans ce rapport pourraient se prêter à de plus amples analyses et, éventuellement, ouvrir la voie à d'autres changements juridiques, à de nouvelles recherches sur les femmes homicidaires, à une meilleure compréhension des liens entre victimisation et criminalisation. À elle seule, cette dernière question mérite le détour!

D'ailleurs, nous n'avons pas fini de scruter le parcours des victimes dans le système de justice. On reconnaît de plus en plus que leurs souffrances sont ravivées, sinon amplifiées, lorsqu'elles sont impliquées dans le processus judiciaire. Dans la foulée de la Déclaration de principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir adoptée par l'Organisation des Nations

Unies en 1985, plusieurs pays ont adopté différentes mesures visant à favoriser un meilleur traitement des victimes et des témoins. Mais qu'en est-il de l'efficacité de ces mesures? En quoi favorisent-elles l'accès aux services et l'exercice des droits des victimes et témoins? À l'heure actuelle, il est difficile de tracer un bilan de ce qui a été accompli et ce, en bonne partie parce que les recherches évaluatives et comparatives sur ces questions font cruellement défaut. Aussi, l'étude réalisée par Marion Brienen, Marc Groenhuijsen et Ernestine Hoegen a-t-elle le mérite d'apporter certains éléments de réponse. Elle fournit notamment des indicateurs intéressants pour expliquer la disparité des résultats des différentes réformes entreprises dans 22 États membres du Conseil de l'Europe. Droit à l'information, droit de recevoir de l'aide, droit à une protection accrue devant les tribunaux, droit au dédommagement par l'auteur du délit : entre les bons vœux et la réalité, l'écart est parfois assez grand! Les auteurs présentent quelques-uns des obstacles qui peuvent ralentir, voire contrecarrer, la mise en place de mesures susceptibles de contribuer au mieux-être des victimes. Ils font également ressortir les conditions qui peuvent pavrer la route aux changements. À la lecture de cet article, on réalise que l'adoption de législations ou de politiques institutionnelles ne suffit pas pour actualiser les droits des victimes mais que, pour y arriver, il faudra modifier en profondeur les attitudes de tous les acteurs du système de justice.

Cette incapacité à répondre aux besoins des victimes explique que la justice traditionnelle soit non seulement vivement critiquée mais qu'elle soit de plus en plus mise au banc des accusés. Dès lors, la justice réparatrice se présente comme une avenue prometteuse. Certains disent même qu'elle est la seule avenue pour donner une voix aux victimes et pour réaliser, en même temps, les objectifs de réparation par les auteurs des délits et les exigences de réconciliation pour la collectivité. En nous introduisant aux travaux de la Commission de vérité et de réconciliation de l'Afrique du Sud, Stéphane Leman-Langlois nous entraîne en dehors des sentiers battus. Recherche de la vérité, route vers la réconciliation, processus collectif de guérison : ces concepts tranchent avec le modèle de justice rétributive. Il n'est pas question ici de vengeance et de punition mais d'un nouveau pouvoir pour les victimes qui passe par la parole, pouvoir à la fois d'entendre et d'être entendues. La restauration de la dignité des personnes semble être au cœur de ce type de démarche.

Les commissions de vérité, en Afrique du Sud ou en d'autres pays, témoignent probablement de notre plus grande capacité à reconnaître la

souffrance des victimes de crimes contre l'humanité et à créer des ponts pour les réintégrer dans la communauté. L'article de Jean-Michel Chau mont donne à croire que nous avons su tirer certaines leçons du passé. En comparaison avec les victimes de l'apartheid, il a fallu du temps avant que les victimes de la *Shoah* ne soient réhabilitées, avant qu'elles n'émergent du ressentiment et de l'humiliation où elles étaient enfermées. Exclusion, stigmatisation : ces mots-clés, tels des sceaux, marquent l'expérience des survivants Juifs de l'holocauste. Quelques décennies plus tard, l'auteur porte néanmoins un regard critique sur cette lutte pour l'exclusivité du titre de victimes, véritable « entreprise de revalorisation » pour reprendre les mots de l'auteur. Peut-être a-t-elle permis de réhabiliter les victimes de l'holocauste mais, nous dit-il, elle a aussi conduit à une sorte de surenchère ou de concurrence avec d'autres groupes de victimes pour obtenir « la palme des plus grandes souffrances ». Comment expliquer cette valorisation du statut de victime, devenu enviable sinon profitable aussi pour d'autres groupes de victimes, notamment celles qu'il appelle les victimes de faits divers? Et, surtout, comment la victimologie a-t-elle contribué à l'émergence de ce phénomène? Que l'on soit d'accord ou pas avec le fond de la question, elle sème les germes d'une réflexion auxquels les victimologues devraient prêter attention dans le futur.

En attendant, Cécile Rousseau nous ramène au combat que doivent livrer les victimes de violence organisée dans leur nouvelle contrée d'accueil. C'est ici le regard de la clinicienne qui nous est offert, de celle qui entend les victimes dans leurs souffrances, dans leur désir de cicatriser leurs blessures et de redonner un sens aux événements. Ouverture à la différence, respect du rythme des individus, reconstruction du lien social, valeur du témoignage dans le processus thérapeutique : elle nous invite à réviser nos paramètres et nos schémas traditionnels tant au plan de l'écoute que de l'aide que nous souhaitons apporter aux victimes de la violence organisée, qu'elle soit individuelle ou collective.

Enfin, l'article de Vincent F. Sacco apporte une dernière touche à ces quelques enjeux de la victimologie que nous avons voulu présenter dans ce numéro. Comment ne pas se questionner sur les images de la criminalité et de la victimisation que projettent quotidiennement les médias? S'appuyant sur une analyse de la presse écrite, l'auteur fournit un éclairage intéressant sur certaines questions qui ont été quelque peu négligées par la recherche et les études qui se sont intéressées au rôle des médias dans l'*analyse* de la criminalité. Il nous aide à comprendre

comment les statistiques criminelles sont utilisées dans les médias et quelles sont les stratégies des journalistes pour rendre intéressantes des données souvent arides ou complexes. Son analyse permet aussi de voir comment les sources auxquelles les journalistes puisent habituellement leurs informations influencent le traitement de la nouvelle. Entre les représentants d'une agence gouvernementale, du milieu universitaire ou d'un groupe de défense des droits des victimes, les analyses peuvent varier considérablement. Le message dépend aussi du messager, voilà ce qu'on en décode! Angles différents, sources diversifiées, techniques journalistiques pour capter l'attention des lecteurs, on prend conscience avec l'article de Vincent F. Sacco que bien des facettes du traitement journalistique de l'information nous échappent. Mieux vaut garder cela à l'esprit si l'on veut être des consommateurs de nouvelles avertis!

Presentation

Arlène Gaudreault

President

Association Plaidoyer-Victimes,

École de criminologie

Université de Montréal • Canada

gaudrear@crim.umontreal.ca

Tony Peters

Professor

Katholieke Universiteit Leuven • Belgique

tony.peters@law.kuleuven.ac.be

Victimology has come a long way since the last two decades. One does not ask anymore how it ought to be construed with respect to criminology, or for that matter, how it may distinguish itself from it. The various areas of research, teaching, training, law and policymaking, and fieldworking all acknowledge it as a dynamic discipline where experiments and collaborations are plentiful, and new stakes are at play. Victimology has to a certain extent influenced the course of criminology as well as that of criminal policymaking.

The current issue accounts for the progresses made by victimology as a field of research and a means of action. It calls upon collaborators from different disciplines, both researchers and practitioners, from Canada and abroad. It is part of a specific context: the holding of the Xth International Symposium on Victimology, an event Montréal will be hosting in the year 2000. As a result, it mirrors a few of the stakes and concerns that will be at the heart of this international conference. It also superimposes theoretical thought and practical matters. If one sometimes seems to draw a parallel between traditional concerns and the new issues that confront contemporary victimology, readers should not be misled. These are but some of the many challenges victimology intends to take up in the future, be it inspired by humanitarian principles or scientific thoughts.

Both a historical overview and a critical analysis, Ezzat A. Fattah's text opens this special issue of *Criminologie*. Going back to the victimology of the beginning of the 50s, and including the contribution of victimization surveys and humanitarian victimology, the author traces the course followed by yesterday's victimimology to today's. Despite a fair amount of progress, Ezzat A. Fattah emphasises the relative failure of victim-awareness programs, the absence of legal venues enabling victims to assert their rights, the lack of resources. He calls for reform through restorative justice and conflict-resolution solutions. From the author's point of view, victimology is now confronted with a major crisis, one that arose from tension and coexistence problems between scientists and humanists. In so doing, his views plunge at the heart of the Xth International Symposium of Victimology: beyond boundaries, an attempt to reconcile research and action for improved understanding and intervention.

Chantal Lavergne and Marc Tourigny's article tackles an important concern in the field of victimology: the abuse and neglect toward the young by parental figures. Despite the availability of databases on the frequency of this problem throughout Canada and elsewhere, a comparative data analysis shows that it remains difficult to document the extent of this phenomenon, mainly due to the limited uses official statistic may be put to. In order to expand the actual knowledgebase, the authors put forward a few suggestions: new and improved data gathering techniques, and especially, more studies on the topic. One cannot fail to realise how essential these conditions are, not only to a better grasping of the situation, but equally to a more effective management of fieldwork activities, as well as to the insurance that policies and programs do address the needs of mistreated youth.

As with violence toward children, violence toward women acted as a catalyst for the emergence of humanitarian victimology. This topic is well developed, in comparison with others, in the area of victimological research. In this issue, two articles dwell more particularly on how women victims of spousal violence are treated in the criminal justice system. Sometimes victims, sometimes offenders, the stakes will not be the same. Dominique Damant, Judith Paquet and Jo Bélanger's article analyses the empowerment process of battered women as it unfolds during the judicial process, on the basis of qualitative research material emanating from 29 women. Some of them have been through all the stages of the judicial process; others interrupted it, or what's more,

plainly refused to take part in it. Depending on the paths followed by them, research shows that these women will, afterwards, adopt different stances in the face of the various judicial system responses and violence, be it individual or collective.

Sylvie Frigon and Louise Viau's article speaks of another reality: that of mistreated women who kill their spouses. It sheds light on one of the important concepts of the fundamentals of victimology: the interchangeability of roles, the sometimes thin continuum that exists between the processes of victimization and that of criminalization. The authors begin by reminding us of the rules that were challenged in the Lavallée case. This 1990 ruling worked to reveal the truth about the reality of repeatedly abused women who murder their spouses. In 1995, at the request of the Canadian Parliament and certain groups, Justice Ratushny proceeded to retroactively examine the cases of 98 women sentenced for homicide in a context of violence, to whom the battered woman syndrome defense was at the time not available. The Ratushny report, the authors contend, had rather limited effects in terms of decisions and recommendations. However, the wealth of information contained in this report could well lend itself to more extensive analyses and, eventually, lead the way to other legal changes, new research on homicidal women, a better understanding of the links that bridge victimization and criminalization together. This last question alone is worth all the trouble.

As a matter of fact, we are not done with scrutinizing the path taken by victims in the justice system. One tends to give more and more credit to the idea that their sufferings may be brought back, if not increased, by their implication in the judicial process. Following the adoption in 1985 of the Declaration of Basic Principles of Justice for Victims of Crime and Abuse of Power by the United Nations, various countries enacted legislation aimed at encouraging better treatment of victims and witnesses. But what of the effectiveness of such measures? How exactly do they improve the accessibility of victim services, and the exercise of their rights by victims and witnesses alike? At this juncture, it is difficult to assess what has been accomplished, mainly because evaluative and comparative research on these topics are still lacking. That is why, inasmuch as it purports to fill this gap, the study made by Marion Brienen, Marc Groenhuijsen and Ernestine Hoegen is so deserving. It provides in particular a number of interesting criteria that help explain the disparity of results displayed by the reforms conducted in 22 member States of the Council of Europe. The right to information, assistance, increased

protection in the courtroom and compensation by the criminally responsible: the discrepancy between whishful thinking and reality is sometimes quite big! The authors submit to us some of the obstacles that may slow down, even thwart, the success of measures likely to promote victim well-being. They also highlight the different conditions that, if fulfilled, may command change. The reading of this article enables one to realize that the enactment of legislations or institutional policies does not suffice to turn said rights into a fact, but that in order to achieve such a result, one will have to change, in a fundamental fashion, the attitudes of all those involved in the justice system.

Powerless to meet the needs of victims, traditional justice is not only widely criticized, but increasingly so, incriminated. Restorative justice consequently appears as a very promising avenue. Some will even go as far as to say that it is from now on the only way for victims to express themselves while achieving offender-compensation goals, as well as reconciliation with the community. By introducing to us the works of South Africa's Truth and Reconciliation Commission, Stephane Leman-Langlois strays from some of the more well-trodden paths. The quest for truth, road to reconciliation and collective healing process: these concepts contrast sharply with the retributive justice model. Restorative justice is not about vengeance and punishment, but rather, is a speech-mediated source of empowerment for victims who wish to listen and be heard. By so doing, the reestablishment of people in their dignity seems to be a genuine leitmotiv.

Truth commissions, be they in Africa or elsewhere, testify to our greater capacity of acknowledging the pain victims of crimes against humanity experience, and that of reintegrating them into society. Jean-Michel Chaumont's article leads us to believe that we have been able to learn from the past. In comparison with the victims of apartheid, it took a certain time before those of the *Shoah* were rehabilitated, before they managed to free themselves from the humiliation and resentment that held them prisoners. Exclusion, stigmatization: these keywords seem to have left a mark, much in the way seals do, on the lives of the Jewish survivors of the Holocaust. A few decades later, the author nonetheless casts a critical eye on this fight for the exclusivity of the title of victim, something he calls a true attempt at reassertion. While it may have permitted the victims of the Holocaust to rehabilitate themselves, it also led, so the author contends, to a kind of biding frenzy, a competition of sorts between the various groups of victims for "the trophy of greatest

suffering". Why is it that being a victim has become more valued, making this status a more desirable if not profitable one for other groups of victims, especially those he calls new items victims? What's more, how did victimology contribute to the birth of this phenomenon? One may or may not agree with the core of the question, but the fact remains that it sows the seeds of future concerns that victimologists will have to address.

Meanwhile, Cécile Rousseau brings us back to the struggle that awaits the victims of organized violence in their host countries. She invites us to see things through the eyes of a clinical practitioner, one that hears victims in their sufferings, in their desire to heal their wounds and make sense of their experiences. Open-mindedness, the acceptance of differences, the respect of the unique rhythm of every individual, the reconstruction of the social link, the therapeutical value of testifying: the ideas conveyed by the author call for us to review our traditional parameters and models, in their relation to the acknowledgment and help we wish to extend to victims of organized violence, be it individual or collective.

Finally, Vincent F. Sacco's article completes this brief overview of the few victimological concerns we wanted to discuss in this issue. How can one not wonder about the media images of crime and victimization one sees on a daily basis? Relying on an analysis of print media, the author provides us with an interesting perspective on certain questions that have been somewhat neglected in the past, by studies and research done on the topic of crime and media influence. He helps us understand how criminal statistics are incorporated in media content, what strategies journalists use to make often complex and barren data interesting. His analysis also enables us to see how journalistic sources influence the actual newsmaking. Between the representative of a governmental agency, of the academic field, of a civil rights group, the analyses may vary considerably. It seems the message does after all depend on the messenger. Different angles, a diversity of sources, journalistic techniques that capture the reader's attention... One cannot but become aware of how little one knows about the journalistic processing of information. It is best to bear that in mind if one wishes to be a well-informed news consumer.